

## Dossier : Le Coran et l'islam.

1. Le Coran a été rédigé au **VII<sup>e</sup> siècle**, sur l'ordre du calife Othman (644-650), c'est-à-dire **peu de temps après la mort de Mahomet**. Il est rédigé en **arabe**, la **langue du Prophète**.
2. Les musulmans doivent observer **cinq prières quotidiennes**, en se tournant vers la **ville sainte de La Mecque**.
3. Les croyants doivent se rendre, au moins une fois dans leur vie, **en pèlerinage à La Mecque**, en l'honneur d'Allah (un pèlerinage est un **voyage à but religieux**).
4. Durant le mois de ramadan, les croyants doivent **jeûner le jour**. Ils peuvent manger, et même festoyer la nuit, jusqu'à ce que la clarté de l'aube soit suffisante pour **« distinguer le fil blanc du fil noir »**. Le ramadan est célébré car c'est **le mois où la Révélation a été faite à Mahomet**.
5. Le « livre contenant la vérité » est le **Coran** – qui signifie « récitation », c'est-à-dire récitation des paroles de Dieu. La Torah est le livre sacré du **Judaïsme**. L'Évangile est celui du **Christianisme**. L'islam est donc la **religion ultime**, qui reprend et améliore les grandes religions monothéistes qui l'ont précédée. Mahomet est ainsi le **dernier des prophètes**.
6. Le **porc** (**animal au sabot fendu, donc réputé satanique**) et le **vin** sont interdits aux musulmans. Le vin est interdit car il est réputé avoir été **« inventé par Satan »** pour **« exciter la haine »** entre les croyants.
7. La **sourate IV, verset 3**, régleme le mariage : la **polygamie** est autorisée, à condition de rester équitable envers ses femmes. Sinon, le Coran recommande de ne prendre qu'une seule épouse. La **sourate IV, verset 12**, donne les règles de l'héritage : **le fils aura « la portion de deux filles »**. Le Coran règle donc aussi les **détails de la vie quotidienne, familiale et juridique**.